Décorateur-agenceur | Décoratrice-agenceuse

Un métier de création, d'harmonie et de contact

Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?
Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?
L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

⚠ **Cette formation est complète pour l'année 2026-2027** ⚠

Le métier de décorateur-agenceur procède des arts décoratifs. Vous concevez l'architecture à l'échelle intime de la vie quotidienne et l’inscrivez dans les comportements domestiques, professionnels et culturels.

Vous menez l'architecture à son terme avec harmonie, en soignant le détail rationnel et poétique. Vous jouez avec les espaces, la lumière, la couleur, le mobilier, les équipements, les objets et l’individualité de l’occupant afin de créer des lieux à la fois fonctionnels, confortables et fidèles à la personnalité du commanditaire.

Journée type

Pour commencer votre projet, vous vous rendez sur les lieux avec le client afin d’établir la liste de ses besoins, de son budget et de ses exigences. Vous analysez les ressources et contraintes de l’espace à décorer.

En tenant compte des contraintes techniques, vous réalisez les plans, estimez les coûts et établissez le planning des travaux.

Vous proposez ensuite à votre client divers choix de couleurs, matières, tissus, mobiliers, revêtements, éclairage, en adéquation avec le lieu et les dernières tendances.

Enfin, vous assurez le suivi du chantier et la coordination des différents corps de métier impliqués.

Débouchés

Au bout de trois ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Créer votre propre atelier de création
- Travailler dans un magasin, un bureau d'études ou un cabinet d'architecture
- Vous perfectionner dans une technique propre à la décoration

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être décorateur-agenceur ?

Vous devez être rigoureux, créatif et à l'écoute.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre sens de la précision et de l'esthétique, votre réseau et vos compétences en gestion.

Détails sur la formation:

Horaire:

L'horaire repris ci-dessous est à titre indicatif et est susceptible d'être modifié :

- 1e année : Lundi, mercredi et jeudi : 18h - 21h30
- 2e année : Lundi, mercredi et jeudi : 18h - 21h30
- 3e année : Lundi, mercredi et jeudi : 18h - 21h30

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous choisissez une formation en alternance et, même si la pratique en entreprise n'est pas obligatoire, elle est fortement conseillée pour acquérir les gestes et les pratiques de votre métier. Pour ce faire, vous pouvez conclure une convention de stage rémunéré avec une entreprise formatrice.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages. Il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise "Décorateur-agenceur" homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion.

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme de chef d'entreprise Décorateur-agenceur et certificat de gestion

Prix: 325 euros par an

Matériel à acquérir pour suivre la formation: 200 € (prix indicatif)
Investissement continu tout au long de la formation. Les formateurs sont là pour vous accompagner dans un investissement intelligent et raisonné.

Durée: 3 ans

Stage: Stage pratique en entreprise conseillé pour chaque année de formation

Plus d'informations : 0800 85 210 – info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes:
• 4ème année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
• 6ème année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
• Certificat d'apprentissage
• Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)
Avant de vous inscrire, vous devrez suivre une séance d'info en vidéo.